

GOUVERNEMENT

**COORDINATION NATIONALE
DE GESTION DE LA PANDEMIE
DE CORONAVIRUS COVID-19**

REPUBLIQUE DU CONGO

Unité* Travail* Progrès

**COMMUNIQUE DE LA COORDINATION NATIONALE DE
GESTION DE LA PANDEMIE DE CORONAVIRUS COVID-
19 SUITE A SA REUNION**

DU LUNDI 28 FEVRIER 2022

La Coordination Nationale de gestion de la pandémie de coronavirus Covid-19 s'est réunie pour la 34^{ème} fois ce Lundi 28 février 2022, de 10h00 à 12h00, par visioconférence et sous la très haute autorité de Son Excellence, Monsieur Denis SASSOU N'GUESSO, Président de la République, Chef de l'Etat.

A été invité à se joindre aux Membres de la Coordination Nationale le Professeur Antoine Ange ABENA, président du Comité d'experts.

Deux (2) points étaient inscrits à son ordre du jour, à savoir :

- L'examen du 34^{ème} Rapport de la Task Force à la Coordination Nationale



de gestion de la pandémie de coronavirus Covid-19 ;

- Les recommandations de la Coordination Nationale.

I/ - DE L'EXAMEN DU 34^{ème}
RAPPORT DE LA TASK FORCE PRES
LA COORDINATION NATIONALE
DE GESTION DE LA PANDEMIE DE
CORONAVIRUS COVID-19.

Invité par le Président de la République à prendre la parole, M. Firmin AYEISSA, Ministre d'Etat, Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Sécurité Sociale, Président de la Task Force, abordant la situation épidémiologique mondiale, a indiqué que la situation



mondiale de la pandémie se caractérise par le recul du variant Omicron et l'allègement progressif des mesures de restriction par de nombreux pays, favorisant peu à peu la reprise du rythme normal de la vie économique et sociale.

I. EVOLUTION DE LA SITUATION EPIDEMIOLOGIQUE.

A. DANS LE MONDE

Le nombre de cas confirmés de Covid-19 est d'un peu plus de **428 millions** pour **5.911.081** décès, soit un taux de létalité de **1,37%**.

I.1. EN AFRIQUE CENTRALE



Le nombre de cas confirmés est de **412 477** au 24 février 2022 pour **6 320** décès, soit un taux de létalité de **1,52%**.

I.2. AU CONGO

Depuis son premier cas confirmé dans notre pays le 14 mars 2020, l'épidémie a évolué en quatre (4) vagues de contaminations.

Au 21 février 2022, la situation épidémiologique nationale fait état de 364 232 personnes testées, 23 905 cas confirmés, 1 259 cas actifs et



378 décès, soit un taux de létalité de 1,6%.

La proportion des personnes complètement vaccinées contre la Covid-19 est de **11,70%**. Les stocks actuels de vaccins sont de **2 143 276 doses**. Le risque de péremption de vaccins est élevé, du fait de la stagnation du processus de vaccination. Face à cet état de fait, la Coordination Nationale recommande une intensification importante des opérations de vaccination.

Cependant et depuis la deuxième quinzaine du mois de janvier 2022, les



indicateurs épidémiologiques semblent passer au vert. De fait, on assiste à une régression notable de l'épidémie au Congo. A cet égard, les derniers chiffres sont encourageants :

- nombre de cas testés positifs inférieur à 2% ;
- nombre d'hospitalisation réduit à zéro dans tous les sites hospitaliers de prise en charge au profit des soins à domicile, en raison de la diminution des formes graves.

La Coordination Nationale a donc logiquement constaté que, ces indicateurs traduisant une amélioration



de la situation épidémiologique, une réorientation de la riposte s'avère nécessaire, afin de favoriser un retour progressif à la vie normale et à la reprise économique, conformément aux conclusions globales de sa 34^{ème} réunion du 20 janvier 2022.

Ainsi, elle estime que l'évolution de la situation épidémiologique implique : un renforcement de la communication ; un dépistage associant le séquençage, c'est-à-dire une étude plus fine des variants ; l'intensification de la vaccination et le renforcement de la prise en charge des cas à domicile.



Poursuivant son propos, et après un rappel des origines de la pandémie, le Ministre d'Etat AYESSA a dressé un bref aperçu historique des mesures de lutte contre la Covid-19 prises depuis son apparition dans notre pays.

A partir du 14 mars 2020 et la mise en place du cadre juridique de prévention et de riposte à la pandémie, les mesures suivantes ont été prises :

- 1) confinement début avril 2020, puis déconfinement progressif et par paliers à partir du 18 mai 2020 ;
- 2) mesures post-déconfinement ;



- 3) mise en place de l'opération coup de poing visant à juguler une recrudescence inquiétante de la pandémie et booster la vaccination (octobre 2021) ;
- 4) assouplissement de certaines mesures prises antérieurement dans le cadre de la prévention de la propagation de la Covid-19.

II. ANALYSE DE L'IMPACT DES MESURES DE RIPOSTE SUR L'ECONOMIE ET LE SOCIAL

Faisant un tour d'horizon de la situation économique et financière de notre pays, au regard des effets de la



pandémie sur son activité, la Coordination Nationale relève qu'à l'évidence, la Covid-19 a fait payer un lourd tribut à l'économie nationale et à la société congolaise. Les mesures de lutte contre ce fléau ont eu pour conséquences une nette dégradation des finances publiques, une forte récession en 2020 et une forte augmentation du chômage couplée à l'aggravation de la situation des ménages les plus vulnérables.

Après avoir amorcé un redressement sensible en 2021, grâce à la relance des activités du secteur non pétrolier et la consolidation des finances publiques,



l'économie nationale connaît de bonnes perspectives de relance pour 2022, dans le secteur productif, avec notamment le lancement du Plan National de Développement (PND 2022-2026) et la signature du programme économique et financier avec le FMI, soutenu par la Facilité élargie de crédit pour la période 2022-2024.

En conclusion, il convient de retenir que les différentes mesures de lutte contre la pandémie ont eu un impact négatif sur l'activité économique et sociale en 2020 et 2021, en particulier : l'instauration du couvre-feu, la distanciation physique dans les



moyens de transport en commun, la fermeture des boîtes de nuit et autres lieux de danse.

II/ - DES RECOMMANDATINS DE LA COORDINATION NATIONALE.

Au seuil de cette nouvelle étape de l'évolution de la pandémie, une mobilisation de ressources doit être engagée en faveur des entreprises et des ménages, afin d'appuyer la relance économique et la reprise de la vie sociale, à travers le Fonds national de solidarité.



A. PROPOSITIONS DE MESURES D'ADAPTATION DE LA RIPOSTE

L'année 2022 s'annonce bien meilleure avec une évolution plus favorable de la pandémie notamment grâce à l'apparition du variant Omicron. Cependant, et compte tenu du faible taux de vaccination de la population (11%), l'objectif d'atteinte de la cible de 60% de personnes totalement vaccinées est encore non atteint.

Dans ces conditions et afin de ne pas trop étouffer l'économie, il est nécessaire d'avoir une approche duale.



Autrement dit, il faut trouver un équilibre entre l'exigence de santé publique et "l'impératif de relance économique" en se donnant les moyens de "vivre avec le virus", principalement grâce à la vaccination et au dépistage massifs.

Pour permettre à la vie économique et sociale de repartir dans ce contexte plus favorable et en se fondant sur le rapport 2021 du Comité d'experts ainsi que sur celui du Comité technique du ministère de la santé, la Coordination Nationale a entériné les mesures ci-après.



a. NOUVELLE STRATEGIE DE COMMUNICATION, DEPISTAGE ET VACCINATION

a.1- Communication, prévention et contrôle des infections (PCI) :

- 1) maintenir la sensibilisation de proximité à l'endroit des communautés (les responsables des quartiers, leaders religieux, société civile, les responsables des partis politiques, les comités de marchés ;



- 2) réaliser des émissions et tribunes radios télévisées ainsi que sur les médias en ligne ;
- 3) décentraliser les activités de prévention et contrôle des infections (PCI) et de communication au niveau des districts sanitaires sous la supervision des directions départementales de la santé et la coordination de la direction de l'hygiène et de la promotion de la santé.

a.2- Dépistage :

- 1) Intensification des opérations de dépistage systématique ;



- 2) Réorganisation des centres de diagnostic moléculaire ;
- 3) Mise en œuvre des techniques de séquençage des variants biologiques du SARS-CoV-2 ;
- 4) Organisation du système de reporting des données biologiques (logiciel SIRCOV).

a.3- Vaccination :

- 1) mettre en œuvre les standards classiques de la vaccination de routine et des campagnes de vaccination en s'appuyant sur les 52 districts sanitaires et des activités basées sur quatre (4) principaux axes stratégiques suivants :



- le renforcement de la logistique de vaccination ;
- les opérations d'intensification de la vaccination ;
- la surveillance et la gestion des MAPI ;
- la communication sur les risques et l'engagement communautaire ;

privilégier la stratégie avancée avec l'organisation d'activités de vaccination intensifiées de 15 jours en 3 passages dans les 12 départements ;

2) mener une étude socio-anthropologique avec l'appui de l'UNICEF afin d'identifier les facteurs associés à la résistance de la population vis-à-vis de la



vaccination contre la Covid-19 et adapter les stratégies de communication sur la vaccination.

a.4- Prise en charge des cas :

- 1) Suivre les cas Covid-19 au niveau communautaire aux moyens des équipes mobiles formées à cette tâche ;
- 2) Réaliser la prise en charge au cas par cas à travers les districts sanitaires.
- 3) Renforcer la logistique et la formation des agents de santé au niveau des districts sanitaires.



**C'est dans ce contexte que la
Coordination Nationale de gestion de
la pandémie de Coronavirus VCovid-19
a entériné les mesures nouvelles
suivantes :**

**MESURES
D'ALLEGEMENT
RESTRICTIONS**

**NOUVELLES
DES**

- 1) La levée totale du couvre-feu à
Brazzaville et à Pointe-Noire, c'est à
dire sa suppression. Cette mesure
prend effet immédiatement ;**
- 2) La levée de la mesure de
fermeture des boites de nuit et**



autres espaces clos et de loisirs, qui pourront désormais rouvrir. Les tenanciers et gérants de ces établissements devront cependant exiger de leurs clients la présentation de la preuve de leur vaccination ;

3) La reprise totale des activités sportives et de masse dans le strict respect des gestes barrières ;

4) La suppression des tests obligatoires jusqu'ici effectués lors de l'entrée sur le territoire congolais (aux aéroports, etc.)

5) La réouverture des frontières terrestres et fluviales de la République du Congo.



MESURES DE SOUTIEN A L'ECONOMIE ET DE PROTECTION SOCIALE

- 1) Mobiliser effectivement en 2022 l'enveloppe prévue de 6 milliards FCFA, en vue d'alimenter le fonds de soutien aux entreprises ;
- 2) Limiter les contrôles administratifs, douaniers et fiscaux au strict respect des textes en vigueur ;
- 3) Garantir un meilleur traitement de la dette commerciale intérieure, pour une relance de la consommation et de l'investissement, en rendant opérationnel le plan d'apurement des



arriérés de 201 milliards prévu pour l'année 2022 ;

4) Renforcer le système de protection sociale au bénéfice des populations vulnérables par le respect du plancher mensuel des dépenses sociales de 30 milliards FCFA, prescrit dans le programme FMI.

MESURES RECONDUITES

Le variant Omicron, bien que moins nocif, demeure toutefois un danger du fait du caractère imprévisible du virus. En conséquence, toutes les mesures liées à la surveillance de la



pandémie et à la vaccination sont maintenues.

1) L'état d'urgence sanitaire, qui court jusqu'au 22 avril 2022, est maintenu jusqu'à cette date ;

2) Le port obligatoire et conforme du masque individuel est maintenu :

- dans les milieux fermés,
- dans les transports en commun (autocars, taxis, trains, bateaux, hélicoptères et avions) et privés (voiture, bateaux et avions privés) d'exiger de tout passager à bord le port conforme du



masque de protection individuelle ;

- à l'occasion de toutes les activités en milieu ouvert qui supposent une concentration de population (manifestations familiales, sportives et rassemblements à caractère politique ou autres.) ;

3) Recommander à toutes les catégories socio-professionnelles cibles de la vaccination de se faire vacciner et inviter les employeurs tant publics que privés à inciter leurs employés à en faire autant ;

4) Organiser régulièrement le dépistage des personnes les plus



exposées au risque de contamination ;

5) Réaliser régulièrement des tests rapides antigéniques nasopharyngés dans tous les départements du pays pour le dépistage de routine de la covid-19 ;

6) Maintenir l'interdiction de l'utilisation des tests rapides antigéniques salivaires dans les points d'entrée et de sortie du territoire ;

7) Exiger la présentation, à la frontière, d'un test RT-PCR négatif de moins de 72h au plus pour tous les passagers à l'entrée au Congo, à



l'exception des enfants de moins de dix (10) ans ;

8) Faire respecter les gestes barrières pendant le déroulement de tout événement familial, notamment les mariages, veillées funèbres, levées de corps et obsèques, situations particulièrement propices à la contamination à la Covid-19 ;

Dans le contexte actuel, marqué par un variant moins virulent et une situation épidémiologique qui se normalise progressivement, les allègements de restrictions et les soutiens préconisés vont inévitablement assurer la reprise des activités.



La Coordination Nationale rappelle cependant à tous et à chacun que les différentes mesures qu'elle a entérinées ce jour n'ont pas vocation à demeurer définitives ; il faut en effet noter qu'en cas de survenance d'une nouvelle vague, le pays pourrait être amené à réactiver les mesures de riposte qui ont prouvé leurs effets bénéfiques.

Fait à Brazzaville, le
28 Février 2022

Pour la Coordination
Nationale de Gestion



de la pandémie de
coronavirus Covid-19,

Le Ministre de la
Communication et des
Médias
Porte-parole du
Gouvernement

